

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 05 AOUT 2020 À 20 H.

L'an deux mille vingt, le cinq du mois d'août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines, se sont réunis, en séance ordinaire au lieu habituel de la mairie à huis clos, comme autorisé suite à la situation sanitaire actuelle, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe GIRARD.

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 14 :

BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, DA SILVA Emmanuel, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LEMAITRE Christophe, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, ROSTAING Laurence, SCHNEIDER Laëtitia, SORNET Emilie.

Etait absente 1 : CORONEL Célia

Avait donné procuration 1 : CORONEL Célia à SORNET Emilie

Secrétaire de séance : Madeleine LAPERROUSE

Monsieur le Maire rappelle que le port de masque ainsi que la distanciation restent maintenus en raison de la situation sanitaire. La séance se déroule à huis clos.

M. Le Maire demande à rajouter 7 points à l'ordre du jour concernant :

- la taxe de séjour
- la désignation du correspondant défense/sécurité pour la commune
- le Plan Particulier d'Intervention (PPI) d'ARKEMA
- le lancement d'une procédure de régularisation foncière à Champfleury
- l'autorisation d'exploitation de la station-service AS24
- le droit de préemption de la commune dans les transactions
- le renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion sur la liquidation des retraites

VOTE : 14 pour, 1 contre MARTIN-COCHER Olivier qui s'inquiète de l'ordre du jour déjà chargé de la séance.

Philippe GIRARD précise que les points supplémentaires concernent des délibérations à prendre avant la fin août évitant une nouvelle réunion durant l'été.

Ordre du jour :**I. VALIDATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUX ATELIERS DE MAURIENNE ;**

Emilie SORNET se propose pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de l'association "Les Ateliers de Maurienne" (ex-Amies-Solid'Art) qui offre une insertion professionnelle aux personnes en situation précaire.

VOTE pour désigner Emilie SORNET représentante de la commune auprès des 'Ateliers de Maurienne' : 15 pour

II. OUVERTURE DE 2 GRADES D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE AU 01/11/2020;

Deux membres du personnel répondent aux conditions requises pour être éligibles au grade d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Nous devons délibérer avant le 8 octobre, pour soumettre ce changement de grade au prochain Comité Paritaire du Centre de Gestion. Si la réponse du Comité Paritaire est positive, le passage au grade supérieur se fera à compter du 1^{er} novembre 2020.

VOTE pour l'ouverture de 2 grades d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe: 15 pour

III. FERMETURE DE 2 GRADES D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE AU 01/11/2020;

A l'ouverture de ces grades, les grades antérieurs devront être supprimés.

VOTE pour la fermeture des 2 grades d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe : 15 pour.

POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR :

Nous devons renouveler la convention avec le Centre de Gestion concernant la liquidation des retraites pour les années 2020/2022, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020. Le coût est de 170 € pour chaque liquidation

VOTE pour le renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion : 15 pour

IV. PRESENTATION DES PROJETS DE TRACES DE L'ITINERAIRE CYCLABLE ;

Le projet d'itinéraire cyclable Maurienne passe par Ste Marie : la route des Iles est concernée.

Le bureau d'études a proposé plusieurs projets avec des niveaux de restriction croissants pour en faire une voie partagée et sécurisée avec des aménagements.

Afin de limiter la vitesse et la fréquentation, et avec le concours de la gendarmerie, une période d'essai sera mise en place fin août : la circulation sera réservée aux riverains aux services (commune, autoroute, agriculteurs...) et aux cyclistes.

VOTE pour restreindre la circulation sur la route des Iles : 15 pour

V. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU COVID ;

Le Conseil Départemental subventionne à 80% les achats des collectivités effectués dans le cadre de la lutte contre le Covid : gel, distributeurs de gel, masques etc. ...

Le coût pour notre commune s'élève à 6 000 €. Nous demandons une subvention de 4 800 €.

VOTE pour demandée une subvention de 4 800 € au Conseil Départemental : 15 pour

VI. DELIBERATION CONCERNANT LE PROJET DPTA ARKEMA;

Suite à la demande de fabrication d'une nouvelle amine, la Di-Propylène-Tri-Amine (DPTA, produit toxique de catégorie 1) par l'usine de La Chambre, une enquête publique était ouverte du 1^{er} au 29 juillet 2020.

Les communes doivent se positionner avant le 14 août.

Une rencontre, décrivant le projet, s'est déroulée le 21 juillet réunissant les élus des communes de la 4C concernées par l'enquête, ARKEMA et la Direction Régionale de L'Environnement, de L'Aménagement et du Logement (DREAL). Plusieurs élus de notre commune étaient présents.

La fabrication de DPTA ne nécessite pas de produits autres que ceux déjà présents sur le site donc pas de stockage supplémentaire de matières premières. La production demandée est de 150 tonnes/an ce qui représente moins de 1% de la production actuelle sur le site et se fera à flux tendu : 7 camions citernes par an livreront le produit dès sa fabrication, il ne sera donc pas stocké.

Le périmètre du Plan Particulier des Risques Industriels ne change pas.

L'une des matières premières utilisée pour la fabrication de la DPTA est l'ammoniac. Le stockage de ce gaz est particulièrement sécurisé : stockage dans un bac horizontal, conduite sécurisée, capteurs de pression, limiteurs de débit.

De plus l'installation d'un oxydateur thermique en octobre et la récupération des événements en 2021, représentant un investissement de 5 millions d'euros, vont diminuer les nuisances olfactives.

Le site est sous le contrôle de la DREAL : 2 inspections par an depuis l'incident de Lubrizol + 1 inspection depuis la crise sanitaire auxquelles s'ajoute le Comité de Suivi de Site.

L'Institut National de L'Origine et de La Qualité (INAO) n'a pas formulé d'objection car cette nouvelle production n'affecte pas plus les AOC-AOP que la production existante

Le SDIS a donné un avis favorable pour la fabrication de ce nouveau produit qui va contribuer à la pérennisation de l'activité de l'usine de La Chambre.

VOTE pour le projet présenté par ARKEMA : 15 pour en tenant compte de toutes les préconisations formulées par la DREAL et des engagements pris par ARKEMA pour lutter contre les nuisances olfactives

VII. ANNULATION DE LOYERS DU COMMERCE LE GRAND CHATELARD DANS LE CADRE DU COVID ;

L'Etat propose aux propriétaires de commerces d'aider les locataires pour faire face à la crise sanitaire en annulant les loyers durant la période de fermeture des établissements.

Une demande peut être faite auprès de l'Etat pour le remboursement aux propriétaires.

Le "Grand Châtelard" est resté fermé du 16 mars au 11 mai, nous avons donc annulé les loyers d'avril et mai.

VOTE pour annuler les loyers d'avril et mai : 15 pour

Pour favoriser la reprise d'activité, nous proposons de garder le loyer à 50% du montant initial jusqu'au 31 août 2020.

VOTE pour un loyer réduit jusqu'au 31 août : 15 pour

VIII. RENOUELEMENT DU BAIL DU COMMERCE LE GRAND CHATELARD;

Le bail a été établi le 27 juillet 2011, et arrive à échéance, soit après 9 années. Par contre il est reconductible tacitement pour un an.

Suite aux travaux qui vont être effectués en 2021, un nouveau bail sera mis en place prenant en compte les nouvelles conditions d'exploitation du bâtiment. Une rencontre est prévue avec les gérants et le notaire pour élaborer un projet de bail.

VOTE pour autoriser le Maire à établir un nouveau bail avec le notaire : 15 pour

IX. EXONERATION DE LA TAXE DE SEJOUR ;

Le Conseil Municipal doit se positionner suite à la loi de Finances qui propose une exonération totale de la taxe de séjour de juillet à décembre 2020.

Le Conseil propose de maintenir la taxe.

VOTE pour l'exonération de la taxe de séjour : 15 contre

X. VALIDATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE/SECURITE POUR LA COMMUNE ;

Christophe LEMAITRE se propose.

VOTE pour désigner Christophe LEMAITRE correspondant défense/sécurité : 15 pour

XI. REGULARISATIONS FONCIERES CHAMPFLEURY ;

Les 2 réserves incendie situées dans le hameau de Champfleury depuis 2008 sont installées en partie sur des parcelles privées. Des accords verbaux avaient été trouvés et il est important de faire le nécessaire au plus tôt pour régulariser les transactions.

VOTE pour autoriser le Maire à engager la procédure de régularisation : 15 pour

XII. AVIS PPI ARKEMA

Le Plan Particulier lié aux Risques Technologiques (PPRT) a été revu en 2014 et son périmètre réduit. Ainsi notre commune n'est plus concernée.

Le Plan Particulier d'Intervention a été élargi à 3.5 km pour prévenir et secourir la population dans ce rayon.

Le dossier de consultation pour avis est disponible du 20 juillet au 20 août 2020. Le Conseil municipal doit également se positionner.

VOTE pour le projet de PPI d'ARKEMA : 15 pour

XIII. REGULARISATION DE L'INSTALLATION ICPE AS24 ;

Il s'agit de régulariser l'exploitation de la station service de la zone d'activités. Une enquête publique est ouverte du 24 juillet au 24 août 2020.

VOTE pour un avis favorable : 15 pour

XIV. INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION ;

Lors des ventes d'un bien, la commune peut exercer son droit de préemption après accord du Conseil Municipal.

VOTE pour autoriser la commune à utiliser son droit de préemption : 15 pour

XV. QUESTIONS DIVERSES

- Les candidats aux élections sénatoriales Martine BERTHET et Michel DANTIN ont rencontré les électeurs délégués de Sainte Marie en vue du scrutin du 27 septembre 2020.
- Le 2 septembre prochain à 14h aura lieu à Ste Marie une réunion concernant l'itinéraire cyclable de Maurienne en présence du cabinet d'études et des communes de St Rémy de Maurienne, St Etienne de Cuines et Ste Marie de Cuines.
- Le projet d'agrandissement d'Intermarché sera présenté aux nouveaux élus lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.
- Christian DELEGLISE signale une corvée de débroussaillage sur le chemin du Bouchet aux Villards.
- Philippe GIRARD indique qu'il a été élu par le Conseil Communautaire de la 4C Vice- président avec comme délégations la mobilité, le développement durable et la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Il est également membre du bureau du SPM (Syndicat du Pays de Maurienne) représentant la 4C.
- Intervention d'Abdelhamid BELHADDAD. Il présente plusieurs devis :
 - Pour 2 fenêtres au "Grand Châtelard" :
 - l'entreprise GENOULAZ propose 6 500 € avec ouverture à la française et oscillo-battante
 - l'entreprise MONDET propose 6 200 € avec un seul type d'ouverture
 La première proposition a été choisie
 - La machine à laver de la salle polyvalente est en panne et la réparation s'élève à 600 €. Un devis a été demandé aux établissements COHENDET pour une machine neuve et un sèche-linge. Il s'élève à 1 500 € et a été validé. L'adjoint a contacté la blanchisserie des Plans à St Jean de Maurienne, géré par l'ESAT pour assurer les gros lavages ou en dépannage. Cette option sera proposée au personnel de service.
 - Suite à la visite de la société de contrôle DEKRA un paratonnerre doit être installé pour la protection de l'église. L'entreprise SAE qui s'occupe également de l'entretien des cloches a été retenue et le devis s'élève à 7 100 €.

La réunion s'achève à 23 heures.